

Orientations budgétaires 2026-2028

■ Session du 14/10/2025

■ Avis présenté par M. Damien MARTINEAU, Rapporteur général du Budget, au nom du Groupe d'appui Budget

Entendues les interventions de : Jean BRUNACCI (Solidaires), Philippe CHALET (CFDT), Marc de JACQUELOT (CFTC), Bérangère FEUFEU (au nom du Groupe Solidarité qui regroupe les organisations APF France Handicap, Associations caritatives, CLCV Pays de la Loire, FAS Pays de la Loire, URAF Pays de la Loire, URCIDFF des Pays de la Loire, URIOPSS des Pays de la Loire), Patrick HUARD (CPME), Yvic KERGROAC'H (CGT), Sophie DESCARPENTRIES (au nom du Groupe Environnement qui regroupe les organisations FNE, GRAINE, LPO, URCPIE et Antoine CHARLOT en tant que personnalité qualifiée), Vincent CUNAUD (MEDEF), Marika VIDAILLAC (au nom des organisations CRAJEP et UDES), Karine FENIES DUPONT (CRESS), Hubert LARDEUX (CGT-FO) et Ludovic LORAY (U2P).

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président « Finances, Ressources Humaines et Fonds européens relatifs à la politique de cohésion économique, sociale et territoriale » du Conseil régional.

Adopté par : 75 Pour, 0 Contre et 1 Abstention

Sommaire

Préambule.....	3
Éléments de contexte.....	3
1. Observations générales du CESER.....	4
2. La stratégie financière pluriannuelle de la Région.....	5
2.1. La section de fonctionnement.....	5
Recettes	5
Dépenses.....	6
2.2. L'épargne brute	6
2.3. La section d'investissement.....	6
Recettes	6
Dépenses.....	7
2.4. L'emprunt d'équilibre et la capacité de désendettement	8
3. Observations des commissions thématiques du CESER.....	8
3.1. Santé – Social (C1)	9
3.2. Economie – Emploi – Recherche – Innovation (C2)	9
3.3. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3)	10
3.4. Aménagement du territoire - Cadre de vie - Environnement (C4) ..	11
3.5. Éducation – Formation – Métiers de demain (C5)	12
3.6. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative (C6)	13
4. Le rapport du développement durable 2024 (RADD).....	14
Interventions des organisations.....	15

Préambule

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Région est tenue de présenter, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, son rapport sur les orientations budgétaires (ROB) contenant les éléments suivants :

- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ;
- La structure et la gestion de la dette.

Pour rappel, le Budget Primitif (BP) doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte¹.

Le périmètre des compétences régionales est stable par rapport à celui de 2025. Le présent avis a été établi sur la base des documents budgétaires communiqués par la Région le 3 octobre 2025.

Éléments de contexte

Cet exercice d'orientations budgétaires intervient une nouvelle fois dans un contexte dégradé rendant la prospective budgétaire difficile à opérer.

Les dernières prévisions de la Banque de France² pour 2026 et 2027 prévoient une croissance modérée légèrement supérieure à celle observée pour 2025 (*0,9 % pour 2026 et 1,1 % pour 2027 vs. 0,7 % pour 2024*) mais avec une inflation qui tend vers le seuil des 2 % (*1,3% pour 2026 et 1,8 % pour 2027 vs. 1,0 % pour 2025*).

Sur le plan régional, le CESER a relevé plusieurs signaux de fragilité :

- Une croissance économique timide³ après plusieurs années de performance supérieure à la moyenne nationale et des défaillances d'entreprises en hausse⁴, particulièrement dans les secteurs des services, du commerce et de la construction ;
- Des inégalités sociales et territoriales qui se creusent, entre territoires attractifs et zones en déprise, entre ménages aisés et précaires, jeunes et familles monoparentales⁵ ;
- Des pressions environnementales croissantes, notamment sur la ressource en eau, la qualité de l'air, la gestion des déchets et l'artificialisation des sols⁶ ;
- L'attrait des Pays de la Loire qui montre des signes d'érosion.⁷

L'élaboration de ce ROB 2026-2028 a été effectuée avant une nomination d'un gouvernement et de la présentation du Projet de Loi de Finances 2026 (PLF 2026)⁸. Cela rend les prévisions d'autant plus incertaines que les ressources de la Région proviennent en grande partie des recettes fiscales et des concours financiers de l'État.

¹ Collectivités-locales.gouv.fr, <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/le-cycle-budgetaire-annuel>

² Banque de France, <https://www.banque-france.fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-intermediaires-septembre-2025>

³ INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8639736>

⁴ Banque de France, <https://webstat.banque-france.fr/fr/catalogue/diren/DIREN.M.R52.DE.UL.DF.03.N.MN.TT>

⁵ INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7679646>

⁶ GIEC des Pays de la Loire, <https://giec-pl.org/rapport-vulnerabilite/>

⁷ INSEE, <https://www.insee.fr/fr/information/8635518>

⁸ Transmission des documents budgétaires par la Région le 3 octobre, présentation du PLF au plus tard le 13 octobre

1. Observations générales du CESER

Risques de décalage entre les orientations budgétaires présentées et le BP 2026

Le CESER partage le manque de visibilité des collectivités territoriales pour construire leur futur budget en l'absence de gouvernement et de PLF 2026 au moment de la rédaction de ce ROB. De ce fait et comme évoqué dans la deuxième partie de cet avis, les projections de recettes, notamment fiscales, demeurent plus qu'incertaines bien que crédibles à ce stade.

Adéquation entre les orientations budgétaires et les politiques publiques

Le CESER relève que ces orientations budgétaires sont construites à un niveau macro et de façon essentiellement technique, en présentant quelques priorités, sans entrer dans la déclinaison par politique publique. Elles intègrent des éléments de trajectoire financière macro-économiques mais il demeure difficile à ce stade de percevoir l'architecture du BP 2026 par politique publique.

Absence d'information sur la déclinaison des dépenses de politiques publiques en section de fonctionnement

Si la documentation fait état de la trajectoire pluriannuelle des investissements par défi régional, elle ne donne en revanche pas à voir la déclinaison des dépenses de fonctionnement, par défi, sur les politiques publiques régionales.

Évaluation des impacts des décisions budgétaires

Dans la continuité des décisions budgétaires fortes qu'elle a prises, la Région a décidé de mettre en place une évaluation d'impact. Certains effets étant déjà visibles, le CESER demande à l'exécutif régional de lancer cette évaluation avant la présentation du BP 2026. Dans le prolongement de son vœu formulé en mars dernier, il réitère son souhait d'être partie prenante du dispositif de suivi-évaluation dès sa mise en place par la Région.

Interdépendance et diversité des acteurs ligériens

Le CESER souhaite rappeler que le développement et la dynamique du territoire reposent sur la complémentarité et l'interdépendance de tous les acteurs dans leur diversité : associations, organisations à but non-lucratif, entreprises, collectivités locales et services de l'Etat. Le soutien aux projets portés par ces structures stimule de manière générale la demande et l'économie locale.

Des fragilités qui apparaissent sur le territoire ligérien

Si les Pays de la Loire demeurent encore une région attractive, des signaux défavorables émergent dans la lignée de la dégradation du contexte national. Le CESER, représentant la société civile organisée, souhaite faire remonter les points de vigilance suivants à l'occasion du débat budgétaire :

- Un marché de l'emploi qui se tasse, avec un ralentissement des recrutements et une hausse du chômage et du recours au RSA ;

- Des tensions sur le logement, marquées par la hausse des coûts, la rareté du foncier et l'insuffisance de l'offre accessible ;
- Une précarité énergétique en forte progression, liée à la hausse des prix de l'énergie et à la qualité insuffisante du parc de logements anciens ;
- Des vulnérabilités climatiques accrues, avec la multiplication des sécheresses, inondations, submersions marines et feux de forêt, qui fragilisent les territoires et les filières économiques.

Une prise en compte insuffisante de ces fragilités obèrerait la cohésion territoriale et nuirait à la dynamique économique des Pays de la Loire.

2. La stratégie financière pluriannuelle de la Région

Le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2026-2028 se caractérise par les grands agrégats suivants :

En M€	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	OB 2026	OB 2027	OB 2028
Recettes de fonctionnement	1 456	1 442	1 483	1 476	1 511	1 507
Dépenses de fonctionnement	1 175	1 190	1 196	1 213	1 219	1 201
Epargne brute	281	252	287	263	292	307
Amortissement de la dette	118	121	120	118	123	129
Epargne nette	163	131	167	145	169	178
Recettes d'investissement	267	280	241	203	204	200
Dépenses d'investissement	604	643	635	657	624	620
<i>dont politiques publiques</i>	<i>481</i>	<i>495</i>	<i>509</i>	<i>531</i>	<i>530</i>	<i>530</i>
<i>dont fonds européens</i>	<i>122</i>	<i>148</i>	<i>126</i>	<i>126</i>	<i>94</i>	<i>90</i>
Emprunt d'équilibre	174	232	228	309	251	242
Emprunt réel	110	240	210	303	251	242
Capacité de désendettement	7,4 ans	8,7 ans	8,0 ans	9,4 ans	8,9 ans	8,8 ans

* prévisions du CFU 2025 présentées dans le ROB

Les recettes et les dépenses fléchées vers des politiques publiques font l'objet d'une analyse plus détaillée par les commissions thématiques du CESER dans la partie 3 de cet avis.

2.1. La section de fonctionnement

Recettes

Les projections de recettes de fonctionnement sont en diminution de 6,7 M€ en 2026 (- 0,5 %) puis en augmentation de + 2,4 % en 2027 et stables en 2028 (- 0,2 %).

S'agissant des recettes fiscales, l'hypothèse retenue par la Région est une faible augmentation sur la période (1 283 M€ en 2025, 1 275 M€ en 2026, 1 296 M€ en 2027 et 1 309 M€ en 2028).

Si ces éléments de prospective sont crédibles à ce stade, le CESER considère que les projections de recettes, notamment fiscales, demeurent plus qu'incertaines en l'absence de PLF 2026. Il suivra avec attention les éventuelles modifications structurelles qui pourraient intervenir entre ces orientations budgétaires et le BP 2026.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 1,4 % en 2026 par rapport à 2025 (passant de 1 196 M€ projetés à fin 2025 à 1 213 M€ en 2026). Selon la trajectoire présentée, **elles augmenteraient par la suite de 0,5 % en 2027 avant de diminuer en 2028 (- 1,5 %).**

Si les frais financiers (intérêts de la dette) progressent fortement, le niveau des dépenses de politiques publiques est en diminution de 1,1 % à horizon 2028 par rapport à 2025, soit un niveau comparable à celui de l'exercice 2023.

Le CESER note la volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement dédiées aux politiques publiques sur la période 2025-2028. Il considère que cela renforce le besoin de recourir à l'évaluation des impacts des décisions budgétaires, mesure adoptée par le Conseil Régional lors du vote du BP 2025. Dans le prolongement de son vœu formulé en mars dernier, le CESER réitère sa demande de mise en œuvre de ce suivi-évaluation avant la présentation du BP 2026.

2.2. L'épargne brute

La conjonction de la baisse modérée des recettes (- 0,5 %) et de l'augmentation contenue des dépenses de fonctionnement (+ 1,4 %, soit + 1,1 % hors frais financiers) se traduit par une **épargne brute en retrait pour 2026 (- 24 M€) puis en augmentation sur 2027 (+ 29 M€) et 2028 (+ 15 M€)**, soit un montant de 307 M€ à horizon 2028.

Le CESER prend acte de ce niveau d'épargne brute envisagé d'ici 2028, annoncé pour la première fois à un niveau supérieur à 300 M€. Cela permet à la Région d'accroître son effort d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt.

2.3. La section d'investissement

Recettes

Les recettes d'investissement sont principalement impactées par la large part provenant des fonds européens. Si une première diminution est prévue en 2026 (- 13 %), elle serait suivie d'une nouvelle baisse marquée en 2027 (- 18 %) puis en 2028 (- 5%).

Ainsi, les recettes d'investissement sont attendues en forte baisse dès 2026 (- 15,7 %) avant une stabilisation sur la période (+ 0,7 % en 2027 puis - 2,1 % en 2028).

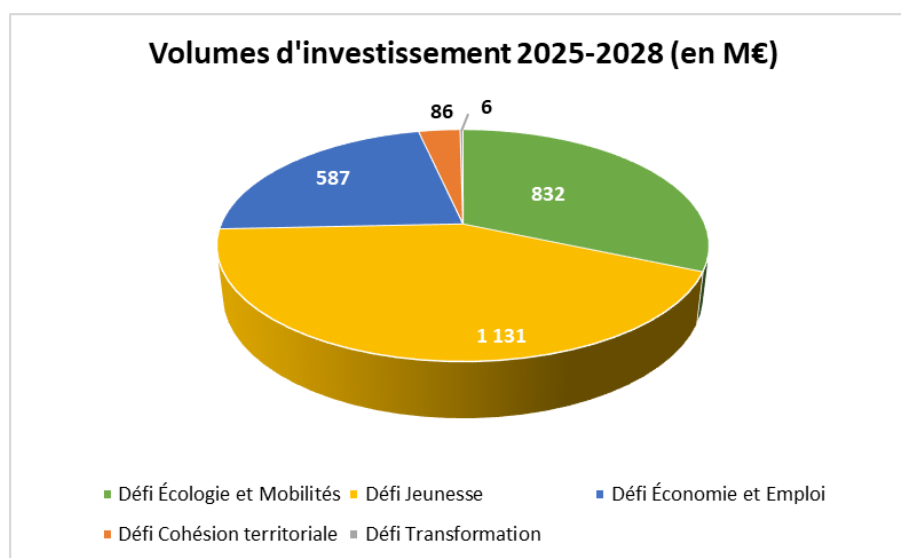
Le CESER rappelle que les recettes provenant des fonds européens sont à mettre en perspective avec les dépenses qui s'y rapportent (équilibre entre les dépenses et les recettes sur la période d'une programmation) et note que les fluctuations prévues sont répercutées dans les dépenses d'investissement. Les projections de recettes d'investissement de politiques publiques sont d'un montant comparable à celles de 2025, hormis pour l'exercice 2026.

Dépenses

Les dépenses d'investissement (hors dette) sont en augmentation globale de 22 M€ en 2026 (+ 3,5 %) puis en diminution de 5,0 % pour atteindre 624 M€ en 2027 et 620 M€ en 2028 (- 0,6 %). Cela s'explique par la baisse des dépenses liés aux fonds européens à partir de 2027. Les dépenses de politiques publiques de la Région sont en augmentation pour atteindre un **montant cible annuel de 530 M€**.

Programmation pluriannuelle des investissements (PPI)

À l'occasion de ROB, la Région communique une **PPI d'un montant global de 2 642 M€ déclinée par grande priorité de l'ambition régionale sur la période 2025-2028** :



Le CESER accueille favorablement la transmission de cette programmation pluriannuelle des investissements pour la seconde année consécutive. Cela permet d'apprécier la stratégie d'investissement de la Région avec les ambitions régionales affichées. Les projets mentionnés au sein de chaque défi régional font l'objet d'une analyse détaillée par les commissions thématiques du CESER dans la partie 3 de cet avis.

Restes à payer (RAP)

Ces nouvelles autorisations de programme (AP), d'un montant global de 2 642 M€, s'ajoutent aux RAP au 31 décembre 2024 qui s'élèvent à 1 665 M€ (hors fonds européens). Les CPI étant de 2 100 M€ sur la période 2025-2028, les RAP prévisionnels au 31 décembre 2028 s'élèvent à 2 207 M€, soit un **ratio de couverture de 4,2 années** sur la base du montant cible de 530 M€ de CPI.

Le CESER prend acte de ces restes à payer prévisionnels et du ratio de couverture correspondant. Il convient de préciser que les montants qui seront réellement payés seront très probablement d'un montant inférieur, compte tenu du fait que les autorisations votées ne sont jamais affectées en totalité et que les crédits de paiement ne sont également pas mandatés à 100 %.

2.4. L'emprunt d'équilibre et la capacité de désendettement

Au 31 décembre (en M€)	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 *	OB 2026	OB 2027	OB 2028
Stock de la dette (A)	2 073	2 192	2 282	2 467	2 594	2 707
Remboursement du capital de la dette	118,1	121,0	120,3	118,1	123,3	128,9
Intérêts de la dette	36,5	45,9	45,2	49,1	57,7	67,2
Emprunt annuel réalisé	110	240	210	303	251	242
Epargne brute (B)	281,2	251,6	286,9	263,2	292,2	306,6
Capacité de désendettement (A/B)	7,4 ans	8,7 ans	8,0 ans	9,4 ans	8,9 ans	8,8 ans

* prévisions du CFU 2025 présentées dans le ROB

Les projections à fin 2025 prévoient une augmentation du stock de la dette (+ 4,1 %) relativement plus modérée que la hausse de l'épargne brute (+ 14,0 %), ce qui a pour effet **d'améliorer le ratio de la capacité de désendettement qui passe de 8,7 à 8,0 années fin 2025**. Si l'augmentation du stock de dette est linéaire sur la période 2026-2028, une baisse ponctuelle de l'épargne brute en 2026 aura pour conséquence de dégrader cette capacité de désendettement à 9,4 années avant une **stabilisation sous les 9 années à horizon 2028**.

S'agissant de l'emprunt, il retrouve en 2028 son niveau de 2024 avec un montant de 242 M€ après un pic de 303 M€ attendu en 2026 pour faire face à la diminution de l'épargne brute (- 24 M€) et des investissements plus conséquents (+ 22 M€) par rapport à 2025.

Si le CESER accueille favorablement la volonté de la Région de soutenir les investissements, il suivra avec attention leur adéquation aux enjeux, aux besoins et attentes des ligériens ainsi que le niveau de l'endettement régional.

3. Observations des commissions thématiques du CESER

Le CESER réitère son attachement à l'échange avec les vice-présidents et conseillers délégués du Conseil Régional. Ces temps de dialogue permettent de recueillir des informations indispensables pour la bonne compréhension des documents budgétaires et au suivi des politiques régionales afin d'étayer et de contextualiser davantage les avis du CESER.

3.1. Santé – Social (C1)

Le CESER prend acte de la programmation pluriannuelle d'investissement qui inclut des projets structurants dans les domaines sanitaires et sociaux, tels que :

- Le Pôle d'excellence Santé du Mans (24,7M€) ;
- Le projet de Nouvelle Faculté de Santé - Quartier Hospitalo-Universitaire (QHU) à Nantes, avec un avancement significatif prévu, soutenu notamment par des participations financières de l'État, Nantes Métropole, et la Commission européenne (Une opération principale à 50,7 M€ et une opération dédiée au parking à 14,1 M€ pour le Campus santé).

Le CESER rappelle régulièrement la fragilité du financement des formations sanitaires et sociales via le dispositif TICPE SEGUR dont la reconduction en 2026 est incertaine. La Région a anticipé la suppression de cette recette dans ses prévisions budgétaires. Au regard de l'importance des besoins, le CESER suggère que la Région des Pays de la Loire soit motrice auprès de Régions de France afin de porter un plaidoyer auprès de l'Etat pour déployer des financements pérennes.

Le CESER prend note de :

- la poursuite de l'expérimentation du dispositif « Ma région à vos soins » sur la communauté de communes du Perche-Emeraude (72) ;
- des opérations spécifiques, dans les lycées, concernant la santé des jeunes pour traiter des problématiques particulières comme la pollution de l'air, ainsi que le renforcement de l'accessibilité des établissements.

Le CESER alerte sur la prise en compte notoirement insuffisante des fragilités qui obère la cohésion territoriale et nuit, à la dynamique économique, notamment en matière :

- de prévention en santé et plus particulièrement la santé mentale des jeunes ;
- d'accès aux soins en région Pays de la Loire qui est très entravé, voire inexistant sur certains territoires en raison d'une offre insuffisante de premier et de second recours.
- d'absences de réponses concrètes aux besoins évalués et reconnus des personnes en fragilité impacte les personnes concernées (personnes âgées, en situation de handicap, publics issus de l'aide sociale à l'enfance, etc.) et leurs familles.

Sur l'ensemble de ces items, la Région est en mesure de peser, via sa représentation de droit à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) et via des plaidoyers portés avec Régions de France.

3.2. Economie – Emploi – Recherche – Innovation (C2)

La Région souhaite amplifier son soutien à l'innovation pour positionner les entreprises ligériennes sur les marchés d'avenir. **Le CESER salue cette dynamique et souhaite davantage approfondir le dialogue sur l'identification de ces marchés qui doivent répondre aux besoins essentiels de la population, dans une logique de transition industrielle respectueuse des enjeux environnementaux et favorisant l'emploi local.**

En cohérence avec la volonté de la Région de renforcer l'innovation, le CESER à travers son rapport « L'IA au bénéfice de l'humain en Pays de la Loire » invite notamment la Région à porter une ambition pour agir ensemble et façonner un avenir où les outils d'IA favorisent la cohésion sociétale et territoriale, la performance globale des organisations, le dialogue social, au bénéfice de l'humain.

La Région indique également dans son Rapport d'Orientation Budgétaire reconduire ses dispositifs majeurs en faveur du développement économique et de l'accompagnement des entreprises comme les prêts, le soutien aux projets de recherche et de développements destinés à financer les projets innovants pilotés par les entreprises, ou encore les investissements en faveur du tourisme. Elle reconduit également des dispositifs totem tels que « PDL commerce artisanat » ou encore « PDL Investissement numérique ». **Le CESER rappelle la nécessité de permettre aux plus petites organisations d'être en mesure d'accéder aux dispositifs d'accompagnement pour bénéficier des soutiens sur lesquels elles sont éligibles. De plus, le CESER souhaite être destinataire des résultats d'évaluation pour enrichir ses analyses et contribuer davantage au débat collectif. Il invite également la Région à favoriser une approche transversale des transitions face aux enjeux actuels.**

Plus généralement, **le CESER relève l'augmentation en 2025 des défaillances d'entreprises en Pays de la Loire avec des disparités importantes selon les départements (+13% au second trimestre 2025 par rapport à la même période en 2024⁹), et se questionne sur l'opportunité d'adapter le déploiement des crédits régionaux, mais aussi ceux du CPER comme indiqué lors de la présentation de l'avis du CESER sur le bilan 2024 du CPER, en prenant en compte le contexte économique actuel.**

3.3. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3)

La Région présente les grands projets qu'elle souhaite financer dans les 3 années à venir, déclinés sous forme de défis.

Dans le cadre du défi jeunesse, elle rappelle les opérations de rénovation énergétique des lycées, pour répondre aux exigences du dispositif Éco énergie tertiaire. Le CESER salue cette démarche mais souligne l'importance d'un engagement régional en faveur de la rénovation des logements, comme il le développe dans l'étude présentée lors de cette session. Le petit tertiaire privé mériterait également d'être accompagné par la Région.

Par ailleurs, si le CESER comprend une certaine prudence dans le déploiement des énergies renouvelables, en raison des inconnues persistantes sur la stratégie de l'Etat, il renvoie à la nécessité d'atteindre les objectifs de neutralité carbone et de région à énergie positive que s'est fixé la collectivité dans le SRADDET. Le CESER rappelle l'intérêt de toutes les sources d'énergie renouvelables, les EMR constituant un point fort du territoire.

Dans le cadre du défi Écologie et mobilités, la Région note la présence dans la programmation pluriannuelle d'investissements, d'opérations lourdes d'infrastructures, ces opérations inscrites au CPER étant en effet indispensables. Elle présente la création de la SPL « Régions Grand Ouest Ferroviaire », que le CESER commente dans l'avis sur la DM2. Le CESER rappelle à cette

⁹ <https://www.informateurjudiciaire.fr/actualites/la-loire-atlantique-plonge-la-vendee-sort-la-tete-de-leau/>

occasion sa vigilance sur le maintien de la ligne de desserte fine du territoire La Roche-Thouars. La rénovation de cette ligne permettant sa sauvegarde est prévue au CPER 2021-2027, avec un financement uniquement Région. Attaché à l'équilibre des territoires, le CESER souhaite que ce projet ne soit pas abandonné.

3.4. Aménagement du territoire - Cadre de vie - Environnement (C4)

Le débat sur les Orientations Budgétaires constitue un exercice démocratique préalable au vote du budget, qui permet d'éclairer l'assemblée sur les grands enjeux et priorités du territoire régional.

Or, le rapport présenté, dans la partie relative au défi écologique, ne mentionne à aucun endroit le terme d'environnement, ni aucun de ses sujets : eau, biodiversité, risques naturels, gestion des déchets et économie circulaire.

La Région affiche pourtant ces dernières années des ambitions, largement partagées par le CESER, à travers un certain nombre de schémas et de programmes contractuels pour répondre aux défis écologiques, notamment : SRADDET et l'ensemble des stratégies qui y sont associées (eau, biodiversité, économie circulaire, énergie-climat), SREFOP, Plan « Ma région agit pour ma santé dans mon territoire », COP régionale, volet transition écologique du CPER.

Le CESER s'étonne de ne pas retrouver dans les orientations budgétaires la déclinaison de ces ambitions, déterminantes pour l'avenir de notre région.

Ces stratégies et programmes nécessitent des moyens financiers adaptés et engagés sur la durée. Ils nécessitent également de s'appuyer sur tout un écosystème d'expertise régionale, notamment les associations, qui portent et accompagnent la plupart des actions sur le terrain. Dans ce cadre, les investissements et soutiens au fonctionnement participent à maintenir et faire progresser globalement l'économie ligérienne, ainsi qu'à préserver et restaurer un cadre de vie et des conditions de santé et de bien-être des populations.

Le CESER aurait souhaité avoir connaissance des éléments d'avancement de ces stratégies sur lesquels la Région s'est probablement appuyée pour définir ses priorités d'investissement. Face à l'absence d'affichage des ambitions en faveur de l'environnement dans le ROB, le CESER s'inquiète des moyens qui seront déployés dans le BP 2026 pour garantir l'atteinte des objectifs affichés.

Avec quels moyens la Région envisage-t-elle :

- de poursuivre son rôle d'animation sur la préservation de la ressource en eau ?
- de massifier sur les territoires les actions en faveur de l'économie circulaire qui ont fait leur preuve ?
- de structurer, comme cela est prévu par la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, une offre de sensibilisation à la biodiversité et d'éducation à l'environnement, en recensant et développant des outils innovants à destination des citoyens pour améliorer encore leur pouvoir d'agir ?
- de renforcer la couverture du territoire régional par des plans de prévention des risques climatiques, en particulier sur le littoral ?

Si la mobilité constitue un levier essentiel pour réussir les transitions écologique et énergétique, le défi écologique est un défi systémique qui ne doit pas être réduit à ce seul enjeu. Les investissements qui ne sont pas réalisés aujourd'hui engendreront demain un surcoût et des conséquences négatives (en termes de santé, d'emploi, de mobilité, de logement, ...) pour les Ligériens et les Ligériennes.

Concernant le défi de la cohésion territoriale, le CESER rappelle son attention à ce que les crédits contractualisés se traduisent bien par des projets structurants au regard de l'ambition régionale et des Pactes stratégiques qui y sont liés.

Il invite la Région à mieux articuler les contrats de territoires avec les autres outils de contractualisation (État-collectivités locales), afin d'assurer une cohérence d'ensemble et de maximiser l'impact des interventions de la Région dans les territoires.

3.5. Éducation – Formation – Métiers de demain (C5)

L'exercice budgétaire 2026 est compliqué par l'incertitude budgétaire nationale (flou à la fois sur le contenu et le calendrier de la Loi de Finances). Néanmoins, la Région affiche pour 2026 l'ambition de « **continuer d'investir massivement en faveur de la jeunesse**, de l'économie, des mobilités et de la transition écologique » et d'une « **sobriété** dans ses dépenses de **fonctionnement** ».

Défi jeunesse

Le rapport d'orientations budgétaires présente un prévisionnel de programmation pluriannuelle d'investissement pour 2025-2028 massivement orienté vers le « défi jeunesse » (1 131M€ pour les nouveaux projets auxquels s'ajoutent les restes à payer, hors fonds européens et dépenses imprévues).

Cet investissement massif est principalement dirigé vers les **bâtiments des lycées** via la **stratégie régionale d'investissement dans les lycées** (850 millions d'euros) présentée en juin 2025.

- Comme dans son avis de juin, le CESER salue **l'ampleur des investissements régionaux** en faveur des lycées publics, et l'importance donnée à la **priorité de transition écologique** (objectif de réduction des consommations d'énergie, sobriété, végétalisation...). Il rappelle qu'il reste toutefois beaucoup à faire en termes de réduction des consommations d'énergie pour atteindre la cible des 15% d'ici 2030.
- Le CESER regrette que, à l'instar du texte de la Stratégie d'investissement dans les lycées, les orientations budgétaires ne mentionnent pas **la dimension humaine** (pédagogie, vie lycéenne...) liée au patrimoine immobilier. Celui-ci influe en effet très directement sur le bien-être quotidien des lycéens et des personnels, usagers des établissements, et donc sur **la réussite des jeunes** et sur **le climat scolaire**.

Par ailleurs, l'opération **MonOrdriAuLycée**, consistant à équiper chaque élève entrant en classe de seconde ou en 1^{re} année de CAP d'un ordinateur personnel, se poursuit. Comme dans son avis sur le BP 2025, le CESER rappelle l'importance d'une **démarche évaluative continue** et attentive de ce dispositif et des usages, dans le but d'améliorer, voire de rationaliser cette politique publique, mais aussi afin de concevoir au plus juste l'accompagnement aux usages numériques.

Il est également question, mais sans plus de détails, de « réduire les inégalités en matière d'accès au **logement** » de la jeunesse.

- De nombreuses dimensions relevant du défi jeunesse ne sont pas présentes dans ce rapport des orientations budgétaires pour 2026 : accompagnement à la réussite, réduction des inégalités sociales... Le CESER rappelle que l'accomplissement de ces objectifs passe par le concours des structures associatives d'accompagnement.
- Le CESER demande à être informé des premiers résultats de **l'étude d'évaluation et d'impact des coupes budgétaires du BP 2025 sur les structures** (Missions locales, Cordées de la réussite, Info jeunes, URAHJ...).

Défi économique

La formation est une dimension fondamentale de la politique économique et d'emploi. Elle constitue, notamment, un outil pour les entreprises afin de maintenir l'emploi et l'employabilité pendant les périodes de mauvaise conjoncture.

- Le CESER s'étonne que le rapport d'orientations budgétaires ne fasse pas mention, dans la partie « défi économique », de sa politique publique de formations, en-dehors des formations sanitaires et sociales.

3.6. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative (C6)

La Région a fait le choix de privilégier une approche liée aux investissements et de se recentrer sur ses compétences exclusives. Ainsi, un certain nombre de politiques publiques, dont celles en lien avec la commission Culture-Patrimoine-Sport-Tourisme-Vie associative du CESER, s'inscrivent dans une logique budgétaire liée à la réduction des dépenses de fonctionnement. Cette orientation réinterroge la manière dont les politiques publiques sont déployées en proximité sur les territoires.

Le CESER alerte : une politique d'investissement ne peut se penser indépendamment d'une politique de fonctionnement adaptée. La création d'un équipement culturel ou sportif doit s'accompagner de conditions favorables pour qu'il fonctionne correctement. C'est notamment ce que le CESER a souligné dans son avis sur le CPER.

Le Conseil régional identifie cinq défis. Pour le CESER, ces défis doivent être irrigués par l'enjeu de la cohésion territoriale et sociale.

« **Le défi de la cohésion territoriale** » renvoie essentiellement à la politique contractuelle de la Région qui privilégie le bâti et les investissements. Il est essentiel de réaffirmer que l'attractivité d'un territoire passe par toutes les forces vives qui le composent (acteurs associatifs, entreprises, bénévoles, services publics, etc.). Cela participe également du « bien vivre ensemble ».

S'agissant de la cohésion sociale, au-delà du fait qu'elle repose sur la nécessité de parler culture, sport, santé, mouvement associatif, engagement des citoyens et bénévolat, cela dit très clairement **qu'un territoire, c'est d'abord du vivant, et ce vivant doit être pris en compte et soutenu par les collectivités.**

Le CESER réitère son alerte sur les fragilités rencontrées par le milieu associatif et leurs conséquences sur les territoires. Le débat budgétaire sera l'occasion de le réaffirmer.

Le CESER salue « **le défi jeunesse** », son ambition et ses termes forts :

« Accompagner la jeunesse, c'est également lui ouvrir le champ des possibles pour réduire les inégalités, notamment en matière d'accès au logement, ou encore promouvoir l'excellence culturelle et patrimoniale à travers notamment l'opération "Terre de cinéma". »

À ce sujet, le CESER réitère son attachement au « e-pass Culture Sport » qui participe de cette ambition et qui a pourtant été supprimé.

Le CESER rappelle à cet effet que plus de la moitié des jeunes de moins de 20 ans pratiquent le sport dans un club associatif ligérien. Il y a également un enjeu particulier à favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre, notamment pour les jeunes.

Sur « **le défi écologie et mobilités** », les priorités de la Région sont centrées sur le ferroviaire, notamment son évolution vers une offre plus conséquente et adaptée à l'échelle régionale.

Le CESER souligne que cette question se pose avec acuité à l'intérieur même des bassins de vie. À ce titre, les plateaux d'auditions organisés dans le cadre de l'étude « Culture dans les territoires » du CESER ont fait apparaître qu'un transport de proximité adapté est un élément facilitateur pour que les habitants accèdent à l'offre culturelle.

Sur « **le défi de la transformation** », le CESER relève que l'initiative des Maisons de la Région participe a priori d'une volonté de mise en œuvre d'une politique publique de proximité. Ces Maisons de la Région pourraient constituer de véritables outils au service des acteurs locaux : associations, institutions, collectivités et citoyens.

4. Le rapport du développement durable 2024 (RADD)

Depuis 2010, les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont soumises à l'obligation d'élaborer, préalablement aux débats sur le projet de budget, un Rapport annuel sur la situation en matière de Développement Durable (RADD).

Dans ses avis précédents, le CESER avait demandé à la Région de présenter ce document en amont du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Il en prend acte et accueille donc favorablement cette transmission.

Le code général des collectivités locales précise dans son article D2311-15 que les bilans produits dans ce rapport incluent « une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes ».

Le CESER n'identifie pas à ce stade ces éléments dans le document. Il proposera un avis plus approfondi des actions présentées dans ce RADD lors de sa prochaine session en décembre 2025, dans le cadre de son avis sur le BP 2026.

Interventions des organisations

Solidaires

Comme l'indique en préambule le projet d'avis présenté par le rapporteur général du Budget, la Région est tenue de présenter, dans un délai de 6 semaines précédant l'examen du budget, son rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Pour rappel, le Budget primitif (BP) doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, soit au plus tard avant le 15 avril 2026.

Ce rappel des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) est d'autant plus important que nous vivons, ou plutôt subissons, une crise politique inédite dans l'histoire de la 5ème République, dont la responsabilité pleine et entière appartient au chef de l'Etat, Emmanuel Macron qui n'a cessé de jouer au pyromane, avec ses alliés d'un socle commun qui a volé en éclat.

4 gouvernements en un an, un 2nd gouvernement Lecornu, dont le caractère éphémère n'échappe à personne, qui n'est pas sûr de passer la semaine.... Du jamais vu, dans l'histoire de notre République, qui nous rappelle les "joyeux" moments de la 4ème république, pourtant raillée pour son instabilité institutionnelle et ministérielle quasi permanente. **Cela prêterait à sourire si la situation n'était pas aussi grave et désespérante !**

Tout cela pour dire que la majorité régionale aurait pu attendre le dénouement de cette énième crise pour se livrer à cet exercice budgétaire, et à ses prévisions que l'instabilité actuelle dont les effets sont imprévisibles, risquent de rendre inopérantes.

Nous partageons les observations générales du CESER indiquées dans le projet d'avis, en particulier les réels risques de décalages entre les orientations budgétaires présentées et le BP 2026 qui ne sauraient ignorer un PLF 2026, dont le contenu est encore nébuleux... et qui risque de ne pas voir le jour, subissant le sort d'un gouvernement mort-né.

Cette crise, dont personne ne peut pronostiquer la durée et l'issue, rend les prévisions inscrites dans ce ROB d'autant plus incertaines que les ressources de la Région proviennent en grande partie des recettes fiscales et des concours financiers de l'Etat.

Comment établir, dans ces conditions, une stratégie financière pluriannuelle de la Région ? Cela relève de la quadrature du cercle.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une situation telle qu'elle rend caduque toute perspective budgétaire à l'échelle de la Région des Pays de la Loire, dont l'attractivité tant vantée, déjà passablement écornée par un budget régional 2025 catastrophique, aux effets destructeurs, prend de plus en plus du plomb dans l'aile (hausse du chômage, défaillances d'entreprises en augmentation, creusement des inégalités sociales et territoriales, anémie du tissu associatif dénoncée lors des manifestations du samedi 11 octobre autour du slogan "ça ne tient plus"....).

Pour toutes ces raisons, l'Union syndicale Solidaires ne prendra pas part au vote sur les orientations budgétaires.

CFDT

En guise d'orientations budgétaires, la CFDT a été frappée de n'y voir essentiellement que des éléments de contexte.

Ils nécessitent, certes, un développement important dans ces moments d'incertitudes, mais le fonds n'est traité que dans 3 pages.

En matière de transport, dans son rapport 2024 sur le développement durable, la Région confirme son objectif d'augmenter son offre de 67 % des TER sur 10 ans.

Pour cela, elle s'appuie sur l'ouverture à la concurrence qui doit en diminuer les coûts de 20 %.

La CFDT critique ce choix et estime qu'il faudra à terme évaluer cette stratégie.

La CFDT, comme la Commission Mobilités et transports (C3), souligne la nécessité de maintenir les services existants en transport routier et en Transport à la Demande sur toute la région.

Sur les autres priorités, nous retrouvons les éléments sur lesquels nous nous sommes déjà exprimés et partageons les observations du rapport, notamment sur les ambitions de la stratégie d'investissement dans les lycées.

En outre, nous ne pouvons que constater et déplorer les grands vides sur les thématiques environnement, biodiversité, culture et sport.

L'absence de détail ne permet pas à la CFDT de se projeter avec suffisamment de précision sur ce que pourra être le budget prévisionnel 2026.

La CFDT peine à voir dans ces orientations autre chose que la mise en œuvre de mesures d'économie alors que nous aurions souhaité des correctifs apportés aux mesures 2025 très lourdes.

Le CESER a travaillé sérieusement pour analyser ces documents et la CFDT remercie le rapporteur, le groupe d'appui budget, et le chargé d'étude.

La CFDT votera l'ensemble des rapports.

CFTC

L'analyse du ROB a été élaborée autour d'un contexte économique incertain, marqué par une croissance modérée, autour d'une inflation en légère hausse, et cette absence d'un gouvernement ou de PLF 2026 au moment de cette intervention.

Si le CESER souligne certaines fragilités régionales... :

- Par la hausse des défaillances d'entreprises,
- Au travers des inégalités sociales et territoriales,
- Alors que des tensions environnementales persistent,
- Et un accroissement des précarités énergétiques,
- Sans compter un ralentissement du marché de l'emploi

... une clarification des Chiffres dans la stratégie financière régionale semble nécessaire autour de :

- De la légère baisse en 2026 (-0,5 %) des Recettes de fonctionnement,
- De la hausse en 2026 (+1,4 %) des Dépenses de fonctionnement,

- De la baisse en 2026 de l'épargne brute,
- De la hausse en 2026 (+3,5 %), des Investissements,
- De la diminution drastique des fonds européens en 2026,
- Du pic pour 2026 de l'Emprunt à hauteur de (303 M€),
- De la Capacité de désendettement 9,4 ans sur la période.

Pour la CFTC cette analyse met en exergue un nombre certain de contraintes particulièrement délicates.

Pour la CFTC la construction de ces orientations budgétaires rappelle le contexte d'incertitudes et l'avis qu'en émet le CESER

Cela étant dit, la CFTC remercie le chargé de missions, et le rapporteur ainsi que le groupe d'appui qui ont œuvrés ensemble à cet avis.

La CFTC approuve ce projet d'avis et émet un avis favorable.

Groupe Solidarité (APF France Handicap, Associations caritatives, CLCV Pays de la Loire, FAS Pays de la Loire, URAF Pays de la Loire, URCIDFF des Pays de la Loire, URIOPSS des Pays de la Loire)

En lien avec les Défis « Économique » (volet transition) et « Cohésion territoriale » (volet politique contractuelle) évoqués en pages 25/26/27 :

En complément, et en miroir, de la dynamique "1 emploi / 1 formation" de la Région, et en vue du BP 2026, le groupe Solidarité souhaite évoquer les expérimentations en cours dans les Pays de la Loire du dispositif "Territoire Zéros chômeurs de longue durée" (dont l'évaluation en continu est très structurée et au sujet duquel la Cour des Comptes a rendu un avis favorable – en soulignant cependant quelques points d'amélioration).

Après avoir auditionné plusieurs territoires et des acteurs économiques à différents niveaux du déploiement de ce dispositif, le CESER a pu constater leur intérêt concernant le lancement de dynamiques qui embarquent tous les acteurs locaux, la remise en action et le retour à l'emploi de public très fragilisés, et la création d'activités innovantes en lien avec la transition écologique et/ou l'économie circulaire.

Pour le groupe Solidarité, un soutien complémentaire de la Région lors de la phase de lancement du dispositif constituerait donc un levier complémentaire efficace, pour les acteurs économiques, les collectivités locales et les territoires concernés, et bien sûr les ligériennes et ligériens accompagnés.

Remerciant le groupe d'appui, son rapporteur et son chargé d'études, le Groupe Solidarité votera cet avis.

CPME

L'économie reste aujourd'hui une des priorités du Conseil régional et de sa présidente et la CPME ne peut que s'en réjouir.

L'investissement reste constant et le souci de contenir la dette une priorité. Nous ne pouvons que saluer cette politique qui correspond à celle adoptée par les entreprises.

La CPME salue la volonté de la majorité régionale de ne pas mettre en œuvre la taxe mobilité sur le territoire régionale. Cette taxe impacterait une nouvelle fois les entreprises qui sont les plus taxées en Europe.

Nous sommes conscients que la Région a choisi fin 2024 ses priorités et nous ne sommes pas habilités à juger le fond qui reste une décision politique. Par contre, la CPME souhaiterait que le bloc économique dont elle fait partie ne se trouve pas en confrontation contre le bloc associatif.

Nous savons tous que les chefs d'entreprises des TPE sont impliqués dans les associations soit par une présence dans les gouvernances, dans l'opérationnel ou dans le financement par le biais de sponsoring. Les associations font aussi travailler nos commerces, nos artisans... Elles représentent également un poids économique et sont employeurs. Nous comprenons que les baisses budgétaires obligent à faire des choix mais nous tenions à affirmer ici notre soutien au milieu associatif.

La CPME votera l'avis sur le ROB.

Elle remercie le travail de Damien et Maxence et salue également la qualité des échanges fructueux au sein de notre groupe d'appui finances.

CGT

La CGT remercie Damien, Maxence et plus généralement l'ensemble des permanents du CESER pour cet avis.

L'avis du CESER rappelle dès le début des éléments de fragilité économiques, sociaux et environnementaux qui touchent la région. La CGT partage cette inquiétude, et soutient les alertes du CESER sur l'engagement régional en matière sociale et environnementale.

C'est en particulier le cas des remarques sur l'absence du mot environnement, puisque le défi écologique se limite à l'évocation des mobilités, ou l'évocation de l'énergie par le seul prisme de la rénovation énergétique des lycées.

Nous partageons également pleinement les inquiétudes du CESER sur la conséquence des dépenses de fonctionnement liés aux compétences culture - patrimoine - sport - tourisme - vie associative.

Nous soulignons l'alerte du CESER sur les fragilités du milieu associatif et leurs conséquences sur le territoire. Des associations de soutien aux jeunes et aux femmes qui ferment, cela signifie des personnes en difficulté qui ne seront plus soutenues. Un festival annulé, c'est une offre d'ouverture culturelle qui disparaît aux dépens de son territoire.

Nous faisons nôtre la remarque qu'un territoire c'est d'abord du vivant, et ce vivant doit être pris en compte et soutenu par les collectivités. Nous considérons donc que soutenir les acteurs régionaux, notamment les associations, actant pour le vivre ensemble et le développement économique, social et environnemental du territoire reste indispensable. Ceci d'autant plus dans une période de montée de l'extrême droite, qu'elle soit estampillée RN ou non, et des réflexes de rejets de l'autre pour peu qu'il soit étranger.

Nous appuyons donc la demande de mise en œuvre de l'évaluation des impacts des coupes budgétaires que la Région a votées. Nous espérons que les projets décrits en déclinaison des différents défis ne reflètent qu'une partie des actions de la Région.

Nous notons la hausse de la capacité de désendettement et l'attention du CESER au niveau de l'endettement régional. Nous apprécions la prudence du CESER sur ce sujet, et soulignons le caractère évolutif des alertes en la matière. En 2012, le CESER craignait que la capacité de désendettement atteigne 5 ans, elle est à 9 ans et le ciel ne nous est pas tombé sur la tête.

En matière d'endettement, au-delà du niveau, c'est en effet surtout l'utilité des dépenses qui doit être interrogée. Certaines nous semblent pour le moins douteuses, comme le soutien au média très contestable « le Crayon ». Mais d'autres sont indispensables, et s'endetter pour améliorer durablement la vie des Ligériens et préparer l'avenir, c'est une bonne gestion. Cela passe par des investissements, mais aussi par des dépenses pour faire fonctionner les investissements et un soutien maintenu aux structures, notamment associatives, qui contribuent à la vie dans les territoires et à l'émancipation des populations.

Cela n'enlève rien à la nécessité d'une réforme du financement des collectivités locales basé sur des ressources socialement justes, à rebours de la TVA.

Nous regrettons qu'il ait été fait pression en réunion de coordination sur la commission 6 pour édulcorer sa contribution, résultant d'une vision unanime de ses membres, tous collègues confondus. La commission 6 a donc modifié sa contribution, mais cela s'est fait en générant une immense frustration de ses membres, dont le Président de commission s'est fait l'écho en bureau du CESER. Nous notons que l'alerte sur le mouvement associatif a été réintégrée dans l'avis et que finalement le fond a été globalement conservé, aussi nous voterons l'avis dont le contenu général nous convient globalement. Cependant, nous rappelons que le rôle du CESER est de porter la voix de la société civile organisée, dans sa diversité, en n'étant ni la majorité ni l'opposition, sans critique gratuite mais aussi sans limiter notre expression.

Groupe Environnement (FNE, GRAINE, LPO, URCPIE et Antoine CHARLOT, personnalité qualifiée)

Cette intervention au titre du Groupe Environnement se veut complémentaire et solidaire des prises de parole des organisations défendant la solidarité et l'égalité dans tous les domaines prioritaires de la vie des ligériens et ligériennes.

Pour commencer sur une note positive, le Groupe Environnement, tient à remercier ici le rapporteur au Budget et le groupe d'appui à ses côtés, ainsi que toutes les commissions ayant permis de rédiger un avis équilibré et responsable que nous voterons.

À la lecture des éléments de contexte posés par la Région dans son Rapport d'Orientations Budgétaires nous avons en effet de quoi nous inquiéter. Un horizon incertain, des incertitudes persistantes, un mauvais élève, une croissance faible et fragile, une confiance encore dégradée, du flou et de l'érosion ... En se basant sur ce vocabulaire nous aurions pu croire qu'il était ici question d'environnement : les incertitudes face aux changements climatiques, un mauvais élève quant à la qualité des masses d'eau en Pays de la Loire, une confiance dégradée des populations par rapport à leur protection vis à vis des risques naturels ou pour leur santé, l'érosion de la biodiversité...

Mais non, comme le souligne l'avis du CESER sur ce ROB, nulle mention de l'environnement dans lequel habitent, travaillent, se forment et se détendent les ligériens et ligériennes. Vous imaginez dès lors notre étonnement, notre questionnement et nos profondes inquiétudes.

Le Groupe Environnement, s'il souscrit à la demande du CESER de lancer l'évaluation des impacts des décisions budgétaires 2025 avant la présentation du BP 2026, souhaite aller au-delà. L'ensemble des bilans, des évaluations et autres démarches de suivi des politiques

publiques, notamment la Stratégie Régionale Biodiversité, le Plan Économie Circulaire, la Consultation sur l'Eau ou le RADD, auraient dû être largement pris en compte dans l'élaboration de ce ROB. Comment définir ce que devront être nos actions à venir sans étudier ce que celles menées ont apporté au territoire et ses habitants ? Les fragilités qui apparaissent dans notre région, dont certaines sont listées dans l'avis du CESER, doivent également être support à la définition des Orientations Budgétaires.

Les structures composant le Groupe Environnement, parfois taxées par certains d'être des suppôts de la décroissance, sont au contraire présentes et actives sur l'ensemble du territoire pour faire des Pays de la Loire une région dynamique qui va de l'avant. Au côté des entreprises et de tous les acteurs économiques locaux, au plus près des habitants avec une réelle expertise et connaissance des territoires et de leurs enjeux, dans de nombreux domaines qui ne se limitent pas aux seuls sujets environnementaux – la santé, l'alimentation ou encore la culture – nous œuvrons pour une société plus juste, pour une réelle cohésion territoriale et sociale, dans un environnement garantissant le bien-être et une vie décente pour chaque ligérien et ligérienne.

MEDEF

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le MEDEF Pays de la Loire souhaite d'abord saluer la qualité du travail réalisé sur ce rapport d'orientations budgétaires. Dans un contexte économique et institutionnel instable, la Région fait le choix de poursuivre une gestion rigoureuse et lucide. C'est un choix de responsabilité, que nous partageons.

Préserver la capacité d'investissement tout en contenant la dépense publique, c'est une exigence de bonne gestion. Nous savons tous que la dette ne peut pas être la réponse à tout, surtout quand les recettes régionales sont contraintes et que les marges de manœuvre se réduisent.

Cette sobriété budgétaire doit s'accompagner d'une vraie réflexion sur l'efficience : comment continuer à faire mieux, avec parfois moins, sans casser les dynamiques locales ni fragiliser les acteurs économiques, sociaux et associatifs qui irriguent le territoire.

Le CESER le rappelle à juste titre : certaines décisions budgétaires récentes, notamment sur le fonctionnement, méritent d'être évaluées dans leurs effets concrets. Le MEDEF soutient l'idée d'une évaluation d'impact partagée et transparente — car on ne peut pas piloter efficacement sans mesurer.

Les cinq **défis régionaux** qui structurent ce ROB traduisent une volonté d'action à long terme.

- Le **défi jeunesse**, avec un effort considérable sur les lycées et l'orientation, pose les bases du futur capital humain ligérien.
- Le **défi économique**, tourné vers l'innovation, la formation et la transition industrielle, rejoint pleinement les préoccupations des entreprises.
- Le **défi écologie et mobilités**, essentiel pour décarboner nos activités, doit maintenant s'élargir à la rénovation énergétique et à la compétitivité verte.
- Le **défi de la cohésion territoriale** rappelle combien l'équilibre entre métropoles et territoires est vital pour la vitalité économique.

- Et enfin, le **défi de la transformation** incarne la nécessaire modernisation de l'action publique.

Nous saluons par ailleurs la continuité de l'investissement régional — près de 530 millions d'euros par an — qui demeure un levier puissant pour l'emploi, la commande publique et la confiance économique. L'essentiel est désormais de préserver cet équilibre entre rigueur et ambition, entre gestion et vision.

Et d'ailleurs, les Ligériens eux-mêmes ne s'y trompent pas : selon un récent sondage IFOP, plus de huit sur dix se disent satisfaits des choix budgétaires de la Région. C'est un signe que la voie de la responsabilité et du sérieux budgétaire est comprise et soutenue. À nous collectivement d'en faire une voie durable, au service de la prospérité et de la cohésion de notre territoire.

C'est ce message d'équilibre que le MEDEF Pays de la Loire souhaite porter aujourd'hui : une Région responsable, mais qui continue à investir dans l'avenir et dans les femmes et les hommes qui font vivre son économie.

Je vous remercie.

CRAJEP et UDES

Agir sur les orientations budgétaires, c'est choisir la trajectoire d'un territoire. Derrière chaque ligne comptable, il y a une vision de la société que nous voulons bâtir. Pour nous, cette vision doit conjuguer responsabilité financière, utilité sociale et sens collectif.

Ici, ces orientations traduisent une volonté de maîtrise et de rigueur. Cette démarche est légitime dans un contexte économique incertain, mais elle ne doit pas se limiter à un exercice d'équilibre. Elle doit rester un outil au service de la transformation de nos territoires, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Aujourd'hui, notre région affronte des tensions multiples : sociales, environnementales, démographiques, et territoriales. Dans ce contexte, les acteurs de l'économie sociale et solidaire ne sont pas des amortisseurs de crise, mais des bâtisseurs de solutions durables : dans l'accompagnement des plus fragiles, dans la santé, dans la petite enfance et les jeunes, dans la formation, dans la transition écologique, dans la culture, dans le logement.

L'ESS incarne une économie de proximité qui combine utilité et efficacité. Elle agit là où les besoins sont les plus forts, souvent en complément de l'action publique. Sa force repose sur la coopération, sur l'implication citoyenne, sur la réinvention permanente du travail au service du bien commun. Cette contribution mérite d'être pleinement reconnue dans les choix budgétaires et dans la planification régionale.

Nous savons que la Région souhaite évaluer l'impact de ses politiques publiques : c'est une excellente orientation. Mais cette évaluation ne peut être un exercice interne. Elle doit être partagée avec les réseaux d'employeurs, les syndicats, les associations, et les représentants de la société civile. Mesurer l'impact, c'est comprendre comment une politique transforme la vie quotidienne, comment elle soutient l'emploi, la qualité du travail, l'inclusion, et le lien social. L'esprit de l'économie sociale et solidaire est de démontrer qu'il est possible d'allier rigueur de gestion et impact humain. Cette cohérence entre finalité économique et utilité sociale est ce que les citoyens attendent aujourd'hui de la puissance publique.

L'économie sociale et solidaire est prête à prendre toute sa part dans cette dynamique d'évaluation, non pas comme un secteur à part, mais comme une manière d'entreprendre et d'agir qui place l'humain au cœur de la décision publique.

Je vous remercie, nous voterons l'avis.

CRESS

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Membres du CESER,

Cette intervention au titre de la CRESS se veut complémentaire des prises de parole des organisations défendant la solidarité et l'égalité dans tous les domaines prioritaires de la vie des ligériens et ligériennes. Et merci au rapporteur, chargé d'études et membres du groupe d'appui pour la clarté du travail.

Voilà 1 an se faisait l'annonce brutale de réaliser 100 millions d'économies sur le budget, suscitant stupeur et inquiétude dans l'écosystème de l'ESS, et plus largement dans l'ensemble de l'écosystème économique des Pays de la Loire. En Juin, je vous annonçais que, face à l'urgence croissante de nombreuses organisations et à la disparition silencieuse de certaines d'entre elles, la CRESS des Pays de la Loire, le Mouvement Associatif et l'UDES, unissaient leurs forces pour concevoir un outil de veille commun, d'expression et de plaidoyer, « TELESCOPE », qui permettra d'alerter les décideurs et les citoyens des conséquences très concrètes de ces disparitions dans leur quotidien, car n'oublions pas « l'ESS et les associations sont le dernier kilomètre de l'intérêt général ».

Ainsi, un récent rapport de la Cour des Comptes, saisie par une sollicitation citoyenne, met en évidence **le rôle considérable joué par l'ESS** dans la mise en œuvre des politiques publiques. La Cour démontre notamment que 80 % des subventions touchées par l'ESS sont des dépenses pour garantir des droits ou assurer des services dans le prolongement de l'action de l'Etat, prouvant que l'ESS est **une économie indissociable de l'intérêt général**.

Ce sont donc bien les publics, usagers, bénéficiaires, de nos associations, autrement dit tous les ligériens et ligériennes, qui sont les premiers à pâtir de cette situation. Lors de la session de décembre, les 1ers chiffres vous seront communiqués.

Mais, nous le savons « ça ne tient plus ! ». « Ça ne tient plus », c'est le slogan des mobilisations inédites qui se sont organisées dans toute la France samedi dernier, pour mettre en lumière un système associatif à bout de souffle. En effet, soutenir les associations, c'est une urgence démocratique car sans elles ce sont les solidarités qui reculent, les services qui s'effacent et les territoires qui s'appauvrissent.

Ainsi,

- Nous rejoignons l'avis du CESER qui s'interroge sur la déclinaison des dépenses de fonctionnement, par défi, sur les politiques publiques régionales.
- Nous rejoignons l'avis du CESER qui demande à l'exécutif régional de lancer une évaluation des impacts des décisions budgétaires avant la présentation du BP 2026.
- Nous rejoignons l'avis du CESER qui souhaite rappeler que le développement et la dynamique du territoire reposent sur la complémentarité et l'interdépendance de tous les acteurs dans leur diversité : associations, organisations à but non-lucratif,

entreprises, collectivités locales et services de l'Etat. Le soutien aux projets portés par ces structures stimule de manière générale la demande et l'économie locale.

Comme l'affirme Thierry Beaudet, Président du Conseil économique social et environnemental, « ***Ne laissons jamais craquer ce qui nous unit*** ».

CGT-FO

J'interviens au nom du groupe Force Ouvrière.

Chers collègues,

Compte tenu de l'heure, je vais passer l'analyse des OB sur lesquelles nous pourrions largement revenir lors de l'examen du budget primitif et me contenter de vous expliquer pourquoi nous ne participons pas au vote sur les questions budgétaires.

Non pas que nous ne nous préoccupions point des impacts des décisions budgétaires des Elus de la Région sur les conditions de vie et de travail de nos concitoyens – la suppression programmée de 100 emplois à la région en est une illustration – mais parce que nous entendons nous situer sur le terrain des revendications portées par nos mandants. Et cela suppose de ne pas pratiquer le mélange des genres même sur un simple avis.

En effet, nombreux sont ceux qui souhaitent ardemment que l'on passe à la phase d'après où les organisations dites de « la société civile » seraient directement associées à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques.

Ceci n'est pas une vue de l'esprit !

J'en veux pour preuve les considérations du Président du CESER de la Réunion, par ailleurs président de l'association des Présidents des 23 CESER de France qui en réponse aux questions du média de la banque des territoires affirme dans un article du 24 septembre dernier (je cite) : « (il) rappelle que le général de Gaulle avait voulu créer les CODER – ancêtres des CESER instaurés officiellement en 1972 – pour "renforcer la participation des citoyens". "On veut retrouver cette légitimité participative et ne pas être cantonnés à un rôle consultatif", plaide cet entrepreneur.

Pour mémoire, le décret de 1964, alors que les régions n'existaient pas, prévoyait la mise en place de Comité de Développement Economique Régionaux (CODER) où siègeraient conjointement des élus politiques membres des conseils généraux d'alors, des représentants de la société civile, et pour le surplus de personnalités qualifiées le tout sous l'autorité du préfet de région qui fixerait l'ordre du jour des réunions.

Pour ce qui nous concerne, prendre un tel chemin ne peut constituer un avenir pour les CESER et vous comprendrez donc pourquoi nous sommes attentifs à ne pas franchir le Rubicon des questions budgétaires. « Alea jacta est »

Merci de votre attention.

U2P

Merci Madame la Présidente, chers collègues,

L'U2P (Union des entreprises de proximité) partage nombre des constats formulés sur le contexte économique et financier, mais souhaite y apporter un éclairage spécifique au regard des réalités vécues par les entreprises de proximité.

Le ralentissement de la croissance, la hausse des **défaillances** d'entreprises et la persistance des tensions sur les coûts de l'énergie, des loyers et des matières premières fragilisent particulièrement les artisans, commerçants et indépendants. L'U2P appelle la Région à **renforcer** les dispositifs d'appui aux TPE, qui constituent l'ossature économique et sociale des territoires.

L'U2P partage l'observation du CESER sur le caractère encore trop **macro** des orientations régionales. Les entreprises de proximité attendent une déclinaison claire des priorités économiques et de formation par territoire et par filière. La **transparence** sur la répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement est essentielle pour mesurer l'effet réel des politiques publiques sur le tissu local.

La programmation pluriannuelle des investissements, notamment sur la transition énergétique, doit mieux intégrer les besoins des petites structures : rénovation énergétique des locaux artisanaux et commerciaux, digitalisation, formation à la transition écologique. L'U2P recommande que les dispositifs régionaux « PDL Commerce Artisanat » et « PDL Investissement numérique » soient pérennisés et simplifiés d'accès. Elle appelle aussi la Région à **intensifier** son soutien à la reprise-transmission des entreprises, enjeu majeur de maintien de l'emploi et du savoir-faire.

L'U2P **salue** les investissements prévus pour les lycées et les formations sanitaires et sociales, mais regrette l'absence de **visibilité** sur la formation professionnelle et l'apprentissage dans le document budgétaire. Les métiers de l'artisanat et du commerce de proximité constituent des voies d'avenir : ils doivent être mieux valorisés, tant dans les politiques d'orientation que dans les dispositifs d'accompagnement des CFA et entreprises formatrices.

L'U2P soutient l'appel du CESER à maintenir un équilibre territorial des politiques publiques : le soutien à la mobilité, au logement des jeunes actifs et à la vitalité des centres bourgs.

En conclusion, l'U2P appelle la Région à inscrire ses choix budgétaires dans **une logique de proximité**, de simplification et de stabilité. **La réussite** de la trajectoire régionale 2026-2028 passera par la confiance faite aux acteurs économiques de terrain, premiers employeurs des Pays de la Loire et moteurs de la cohésion sociale.

L'U2P votera cet avis.